

la **V**alidation  
des **A**cquis  
de l'**E**xpérience

ACTUALISATION  
novembre  
2007

Les **procédures**  
de **validation**  
en Midi-Pyrénées

Fiches par organisme valideur

Ce document est accessible en téléchargement  
sur le site du CarifOref Midi-Pyrénées

[www.cariforef-mp.asso.fr](http://www.cariforef-mp.asso.fr)



Pour la deuxième édition de ce guide des procédures de validation en Midi-Pyrénées, le CarifOref Midi-Pyrénées, opérateur technique de la CRIS VAE, s'appuie de nouveau sur la contribution de l'ensemble des valideurs. Leur collaboration régulière permet d'élaborer de nombreux outils diffusés auprès des acteurs régionaux.

Le guide des procédures de validation 2007 en est une illustration.

Nous remercions les partenaires de cette publication :

- La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf)/Service régional de la formation et du développement de Midi-Pyrénées (Srfd)
- Le Dava Midi-Pyrénées (Dispositif académique de validation des acquis)
- La Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
- La Direction de l'Afpa Midi-Pyrénées
- La Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass)
- La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (Drdjs)
- L'Université de Toulouse 1 - Sciences sociales - Formation continue - Cellule VAE
- L'Université de Toulouse 2 - Le Mirail - Cellule VAE - Service formation continue
- L'Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier - Mission formation continue et apprentissage
- L'Université Jean-François Champollion - Service commun de la formation continue
- L'Ipst - Cnam
- Le Centre régional inter-écoles de validation des acquis (Criva)
- La Chambre régionale du commerce et de l'industrie (Crci)
- La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (Crma)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



CHAMBRE RÉGIONALE  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
MIDI-PYRÉNÉES



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Région Midi-Pyrénées

## VAE : Les procédures de validation en Midi-Pyrénées

Edité par le CarifOref Midi-Pyrénées, opérateur technique de la Cellule régionale inter-services VAE  
Immeuble Buroplus - rue de Sienne - BP 325  
31313 LABEGE cedex  
Novembre 2007

**Directeur de publication :** Jean-Bernard Ruggieri

**Responsable éditoriale :** Chantal Limare

**Responsable Cris VAE Midi-Pyrénées :** Catherine Ayraud

**Rédaction :** Hélène Guéhéneuc

**Maquette/Mise en page :** Stéphane Henry

**Impression :** Indika

**ISBN :** 978-2-916543-14-7

**Diffusion :** 1 000 ex.



# Sommaire

La deuxième édition de ce guide, déjà paru en 2005, présente sous forme de fiches synthétiques, les dispositifs et procédures de validation mis en place par les valideurs en Midi-Pyrénées.

## > Introduction

- Le parcours de VAE
- Les principes de financement et de prise en charge d'une demande de VAE
- Les certifications accessibles par la VAE
- Comment lire les fiches ?

## > Les procédures d'accompagnement et de validation par organisme valideur

### Ministères\*

- Ministère de l'agriculture et de la pêche ..... **Fiche 1**
- Ministère de l'éducation nationale ..... **Fiche 2**  
..... **Fiche 3**
- Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et  
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité ..... **Fiche 4**  
..... **Fiche 5**
- Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports..... **Fiche 6**  
..... **Fiche 7**

### Etablissements d'enseignement supérieur

- Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ..... **Fiche 8**
- Ecoles d'ingénieurs ..... **Fiche 9**
- Université de Toulouse 1 - Sciences sociales ..... **Fiche 10**
- Université de Toulouse 2 - Le Mirail ..... **Fiche 11**
- Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier ..... **Fiche 12**
- Université Jean-François Champollion (Albi) ..... **Fiche 13**

### Chambres consulaires

- Chambres de commerce et d'industrie (CCI) ..... **Fiche 14**
- Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ..... **Fiche 15**

## > Annexes

- Les coordonnées des organismes valideurs
- Les coordonnées des Points relais conseil VAE

\* Pour le Ministère de la culture, consultez le site : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
Début 2008, une fiche de procédure du "Ministère de la culture" sera disponible sur notre site.

## >>> Le parcours de VAE

### La demande de VAE



- >>> La personne renseigne un dossier de demande de VAE (appelé demande de « recevabilité ») et le dépose avec les justificatifs d'expériences auprès de l'organisme valideur qui rend un avis de recevabilité.
- Les sites de certains valideurs proposent en téléchargement leurs dossiers de demande de VAE et/ou informent sur les dates de dépôts de dossiers et de jury.

### La préparation à l'évaluation



- >>> Le candidat doit se préparer à l'évaluation de son expérience : dans la plupart des cas, cela consiste à remplir un dossier où sont décrites et analysées les activités professionnelles et/ou sociales exercées.
- Il est informé par l'organisme valideur des possibilités d'accompagnement (aide méthodologique) tout au long de la démarche de VAE. Cet accompagnement est facultatif mais il est fortement conseillé.

### L'évaluation de l'expérience



- >>> Le jury vérifie si les acquis de l'expérience du candidat correspondent aux compétences exigées pour obtenir la certification.
- Selon les certifications, il s'appuie sur :
- une lecture du dossier produit par le candidat (identification de ses compétences et de la maîtrise de ses connaissances),
  - ou une mise en situation professionnelle quand la procédure le prévoit (notamment pour les titres professionnels),
  - éventuellement un entretien (non obligatoire mais souvent pratiqué) avec le candidat.

### La décision de validation

- >>> Le jury vérifie si l'expérience du candidat correspond au référentiel de certification.
- Il se prononce :
- soit pour une validation totale,
  - soit pour une validation partielle,
  - soit pour un refus de validation.

Si la personne n'obtient qu'une partie du diplôme, elle a alors un délai de cinq ans pour obtenir ce qui lui manque et acquérir la validation totale. Pour l'enseignement supérieur, les parties acquises du diplôme le sont définitivement.

Deux voies pour obtenir la certification complète :

- soit en acquérant une nouvelle expérience professionnelle, en déposant ensuite une nouvelle demande de VAE,
- soit en suivant une formation complémentaire, afin d'obtenir la certification complète.

## >>> Les principes de financement et de prise en charge d'une demande de VAE

La démarche de validation des acquis de l'expérience a un coût, variable selon les ministères et les organismes certificateurs. Ce coût peut être pris en charge en fonction du statut du demandeur.

### > Salariés

Prise en charge au titre :

- d'un congé VAE, lorsque la demande est à l'initiative du salarié (Opacif),
- du droit individuel de formation (DIF),
- du plan de formation.

### > Agents publics d'Etat

Depuis octobre 2007, prise en charge au titre :

- d'un congé VAE,
- du droit individuel de formation (DIF) pour compléter la préparation ou la réalisation de la démarche,
- du plan de formation.

**Pour les autres agents publics\***, prise en charge au titre :

- du plan de formation de l'employeur,
- du congé de formation.

*\* Des textes réglementaires en préparation devraient préciser et compléter les modalités de prise en charge de la VAE.*

### > Non salariés (agriculteurs, professions libérales, commerçants...)

Prise en charge en fonction des critères spécifiques du Fonds d'assurance formation auquel le non salarié adhère (Fafsea, Agefice, Fifpl...)

### > Demandeurs d'emploi (cadre général)

#### > indemnisés par l'Assédic

Prise en charge :

- par le Chèque Région de 500 € portant exclusivement sur l'accompagnement méthodologique,
- par des financements complémentaires de l'Assédic à concurrence de 1 000 €, portant sur le complément éventuel de l'accompagnement méthodologique et sur les droits d'inscription, les frais de transports et d'hébergement, la formation obligatoire (aides soignants, auxiliaires de puériculture), l'appui renforcé...
- dans le cadre du congé VAE CDD.

#### > non indemnisés par l'Assédic

Prise en charge :

- par le Chèque Région de 500 € portant exclusivement sur l'accompagnement méthodologique,
- par des financements complémentaires de l'Etat (Ddtefp) portant sur le complément éventuel de l'accompagnement méthodologique et sur les droits d'inscription, les frais de transports et d'hébergement, l'appui renforcé...

## >>> Les certifications accessibles par la VAE

Classées par certificateurs et par niveaux de formation. Ce document est complété par deux tableaux : les niveaux de formation et les sigles développés des certifications.

### Ministères

#### > Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Niveau V : CAPA, BEPA, BP, BPA
- Niveau IV : Bac Pro, Bac Techno, BTA
- Niveau III : BTSA
- Niveau II : Licence professionnelle
- Niveau I : Ingénieur, Master

#### > Ministère de l'éducation nationale

- Niveau V : CAP, BEP, Mention complémentaire
- Niveau IV : Bac Pro, Bac Techno, BP, BT, BMA
- Niveau III : BTS, DEES, DEETS, DEME, DTS, DMA
- Niveau II : DSAA

#### > Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - Titres professionnels

- Du niveau V au niveau II

#### > Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - Certifications du secteur social

- Niveau V : DEAVS, MCAD (pour la MCAD : voir Ministère chargé de l'éducation nationale)
- Niveau III : DEAMP, DEASS, DEEJE (pour le DEES et le DEETS : voir Ministère chargé de l'éducation nationale)
- Niveau II : CAFERUIS, DEMF

#### > Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports - Certifications du secteur de l'animation sportive et socioculturelle

- Niveau V : BAPAAT
- Niveau IV : BPJEPS, BEES 1<sup>er</sup> degré
- Niveau III : DEJEPS
- Niveau II : BEES 2<sup>e</sup> degré, DESJEPS

#### > Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports - Certifications du secteur sanitaire

- Niveau V : DEAS, DEAP

[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

Site de la Commission nationale de la certification professionnelle

La Commission nationale de la certification professionnelle met à disposition dans le Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp) près de 4 200 certifications (diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle) officiellement reconnues.

Pour chaque certification sont présentés :

- le niveau et/ou domaine d'activité,
- le résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis,
- les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles,
- les modalités d'accès à la certification.

#### > Attention

Toutes les certifications ne figurent pas encore au Rncp. Certaines sont actuellement en cours d'enregistrement. Consultez le Rncp pour vous assurer qu'une certification professionnelle bénéficie de la reconnaissance de l'Etat.

## Etablissements d'enseignement supérieur

### > Universités

- DAEU
- Tous les diplômes et titres nationaux préparés par les universités

### > Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

- Diplômes de bac + 2 au diplôme d'ingénieur

### > Ecoles d'ingénieurs

- Diplômes d'écoles d'ingénieurs

## Chambres consulaires

### > APCM (Assemblée permanente des Chambres de métiers)

Les titres délivrés par les Chambres de métiers et de l'artisanat :

- Niveau V : CTM
- Niveau IV : BCCEA, BM, BTM
- Niveau III : BMS

### > ACFCI (Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie)

- Les titres délivrés par les Chambres de commerce et d'industrie de niveaux IV à I

## Branches professionnelles

- Certificats de qualification professionnelle (CQP)

Informez-vous auprès de votre branche professionnelle pour savoir si elle délivre des CQP et s'ils sont accessibles par la VAE.

## Organismes de formation privés

Les certifications de certains organismes ou écoles de formation peuvent être obtenues par la VAE (exemples en Midi-Pyrénées : le CESI, l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, le Groupe IGS...).

Informez-vous directement auprès des organismes dont les certifications correspondent à votre projet de validation.

### Les niveaux de formation

- **Niveau V** Emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui BEP ou du CAP.
- **Niveau IV** Emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien et du brevet de technicien.
- **Niveau III** Emplois exigeant normalement une formation de niveau du BTS.
- **Niveau II** Emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.
- **Niveau I** Emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à la maîtrise.

## Les sigles développés des certifications

- <b>BAPAAT</b>	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- <b>BCCEA</b>	Brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale
- <b>BEES</b>	Brevet d'Etat d'éducateur sportif
- <b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
- <b>BEPA</b>	Brevet d'études professionnelles agricoles
- <b>BM</b>	Brevet de maîtrise
- <b>BMA</b>	Brevet des métiers d'art
- <b>BMS</b>	Brevet de maîtrise supérieur
- <b>BP</b>	Brevet professionnel
- <b>BPA</b>	Brevet professionnel agricole
- <b>BPJEPS</b>	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- <b>BT</b>	Brevet de technicien
- <b>BTA</b>	Brevet de technicien agricole
- <b>BTM</b>	Brevet technique des métiers
- <b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
- <b>BTSA</b>	Brevet de technicien supérieur agricole
- <b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
- <b>CAFERUIS</b>	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- <b>CAPA</b>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
- <b>CTM</b>	Certificat technique des métiers
- <b>DEAMP</b>	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- <b>DEAP</b>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- <b>DEAS</b>	Diplôme d'Etat d'aide soignant
- <b>DEASS</b>	Diplôme d'Etat d'assistant de service social
- <b>DEAVS</b>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (ex-Cafad)
- <b>DEEJE</b>	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- <b>DEES</b>	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- <b>DEETS</b>	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé
- <b>DEJEPS</b>	Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports
- <b>DEME</b>	Diplôme d'Etat de moniteur éducateur
- <b>DEMF</b>	Diplôme d'Etat de médiateur familial
- <b>DESJEPS</b>	Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports
- <b>DMA</b>	Diplôme des métiers d'arts
- <b>DSAA</b>	Diplôme supérieur des arts appliqués
- <b>DTS</b>	Diplôme de technicien supérieur
- <b>MC</b>	Mention complémentaire
- <b>MCAD</b>	Mention complémentaire aide à domicile

## >>> Comment lire les fiches ?

Les quinze fiches présentées dans ce guide décrivent, de manière synthétique, les dispositifs d'accompagnement et de validation mis en place par les organismes valideurs en Midi-Pyrénées. A partir d'une matrice commune, chaque organisme a renseigné une fiche sur ses procédures spécifiques.

Liste des diplômes, titres professionnels, certificats de qualification professionnelle accessibles par la VAE.

Description du dispositif d'accueil et d'information du valideur. Modalités d'inscription et procédure de recevabilité.

Les accompagnements méthodologiques proposés pour la préparation de l'évaluation.

Tarifs des différentes offres d'accompagnement des valideurs.

Calendrier des sessions de jurys, composition du jury...

Les procédures de validation en Midi-Pyrénées

**FICHE 1**

>>> Ministère de l'agriculture et de la pêche

**Certifications**

- Bac pro (Baccalauréat professionnel),
- Bac Techno (Baccalauréat technologique),
- BPA (Brevet professionnel agricole),
- BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles),
- BP (Brevet professionnel),
- BTA (Brevet de technicien agricole),
- BTSa (Brevet de technicien supérieur agricole),
- CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole),
- Autres certifications (Capacités et Spécialisations).

**Demande de VAE**

> **Accueil - Information**

- Le candidat doit demander un dossier de recevabilité administrative par courrier ou par téléphone à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf).

> **Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Après réception du dossier de recevabilité, la demande est examinée.
- Si le dossier est recevable, les services de la Draf lui adressent le 2<sup>e</sup> dossier de validation des acquis de l'expérience.

**Accompagnement**

A l'intérieur du dossier de VAE, figure la liste des établissements de l'enseignement agricole où l'on peut solliciter le correspondant VAE pour un accompagnement facultatif. L'accompagnement peut faire l'objet de deux prestations distinctes suivant le choix du demandeur :

- Accompagnement long : durée 16 heures ;
- Accompagnement court : durée 7 heures.

**Coût de l'accompagnement**

- Accompagnement long : 700 €.
- Accompagnement court : 350 €.

**Jury et décision de validation**

Trois niveaux de jury :

- Niveau régional pour les formations par unités capitalisables ;
- Niveau interrégional pour les BEP, bac pro ;
- Niveau national pour les BTS.

**Contact**

**Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf)**  
**Service régional de la formation et du développement de Midi-Pyrénées (Srfd)**  
 Cité administrative, bâtiment E  
 Boulevard Armand Duportal - 31074 Toulouse cedex  
 Tél. : 05 61 10 62 26 ou 46, Fax : 05 61 10 62 43  
 ✉ : jean-marie.gendre@educagri.fr

**Site : [www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr](http://www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr)**

CarifOref Midi-Pyrénées - Décembre 2007

## &gt;&gt;&gt; Ministère de l'agriculture et de la pêche

**Certifications**

- Bac pro (Baccalauréat professionnel),
- Bac techno (Baccalauréat technologique),
- BPA (Brevet professionnel agricole),
- BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles),
- BP (Brevet professionnel),
- BTA (Brevet de technicien agricole),
- BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole),
- CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole),
- Autres certifications (Capacités et Spécialisations).

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

- Le candidat doit demander un dossier de recevabilité administrative par courrier ou par téléphone à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf).

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Après réception du dossier de recevabilité, la demande est examinée.
- Si le dossier est recevable, les services de la Draf lui adressent le 2<sup>e</sup> dossier de validation des acquis de l'expérience.

**Accompagnement**

A l'intérieur du dossier de VAE, figure la liste des établissements de l'enseignement agricole où l'on peut solliciter le correspondant VAE pour un accompagnement facultatif.

L'accompagnement peut faire l'objet de deux prestations distinctes suivant le choix du demandeur :

- Accompagnement long : durée 16 heures ;
- Accompagnement court : durée 7 heures.

**Coût de l'accompagnement**

- Accompagnement long : 700 €.
- Accompagnement court : 350 €.

**Jury et décision de validation**

Trois niveaux de jury :

- Niveau régional pour les formations par unités capitalisables ;
- Niveau interrégional pour les BEP, bac pro ;
- Niveau national pour les BTS.

**Contact****Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf)****Service régional de la formation et du développement de Midi-Pyrénées (Srfd)**

Cité administrative, bâtiment E

Boulevard Armand Duportal - 31074 Toulouse cedex

Tél : 05 61 10 62 26 ou 46 - Fax : 05 61 10 62 43

✉ : [jean-marie.gendre@educagri.fr](mailto:jean-marie.gendre@educagri.fr)

[www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr](http://www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr)

## &gt;&gt;&gt; Ministère de l'éducation nationale

## Certifications

- Bac pro (Baccalauréat professionnel),
- Bac techno (Baccalauréat technologique),
- BEP (Brevet d'études professionnelles),
- BP (Brevet professionnel),
- BMA (Brevet des métiers d'art),
- BT (Brevet de technicien),
- BTS (Brevet de technicien supérieur),
- CAP (Certificat d'aptitude professionnelle),
- DMA (Diplôme des métiers d'art),
- MC (Mention complémentaire dont MCAD).

## Demande de VAE

## &gt; Accueil - Information

- Le candidat contacte le Point relais conseil le plus proche de chez lui.
- Le candidat retourne par courrier au Dava la «fiche de demande d'inscription à une séance de présentation de la démarche VAE à l'Éducation nationale» transmise par le Point relais conseil en VAE.
- Le Dava convoque alors le candidat pour une réunion d'information collective au cours de laquelle un conseiller VAE lui présente la procédure académique, les différentes étapes de la démarche et lui remet le dossier de demande de VAE.

Cette réunion d'information collective, qui est complétée par une étude personnalisée, conditionne l'entrée dans la démarche.

Cette première étape, organisée dans chaque département de Midi-Pyrénées, est gratuite.

## &gt; Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE

La demande de validation précise le diplôme postulé ainsi que le statut de la personne au moment de sa demande. Elle est accompagnée d'un dossier qui comprend deux livrets :

## • Livret 1

Les documents rendent compte des expériences acquises dans les différentes activités salariées, non salariées ou bénévoles et de leur durée, en relation avec le diplôme recherché, ainsi que les attestations des formations suivies et des diplômes obtenus antérieurement.

À l'analyse du livret 1, le rectorat délivre la notification de recevabilité qui permettra au candidat de se présenter devant le jury et de s'inscrire à l'examen complémentaire (si nécessaire) dans la période d'ouverture des registres.

## • Livret 2

Il contient le descriptif des activités et des expériences au regard des exigences du diplôme. Il est fortement conseillé au candidat de se faire accompagner par le Dava pour la rédaction de ce livret qui sert de support à l'entretien avec le jury.

Le dossier de VAE (livret 1 + livret 2), une fois déposé, permet la réunion du jury.

Le livret 1 peut être déposé préalablement si le candidat veut vérifier la recevabilité de sa demande avant de s'investir dans la rédaction du livret 2 et dans l'accompagnement.

Les dates limites de dépôt du dossier de VAE pour chacune des deux sessions annuelles (de janvier ou septembre) sont précisées lors des réunions d'information collectives.

## Accompagnement

Trois possibilités d'accompagnement à la constitution du dossier de demande de VAE sont proposées en fonction du besoin du candidat :

- Itinéraire 1 : 3 heures ;
- Itinéraire 2 : 12 heures ;
- Itinéraire 3 : 24 heures maximum.

Les trois itinéraires comprennent un entretien individuel d'accompagnement et un entretien individuel d'accompagnement renforcé.

Les itinéraires 2 et 3 incluent, de plus, un atelier personnalisé d'aide à la formalisation, des conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury, une simulation d'entretien à partir du dossier déposé.

Ces accompagnements ont lieu dans chaque département de Midi-Pyrénées.

## Coût de l'accompagnement

Le coût, selon la durée de l'accompagnement, est de :

- Itinéraire 1 : 500 € ;
- Itinéraire 2 : 655 € ;
- Itinéraire 3 : 880 €.

## Jury et décision de validation

- Dans un premier temps, le jury étudie le dossier du candidat puis rencontre ce dernier lors d'un entretien.

- A l'issue de l'entretien, le jury délibère et décide de l'étendue de la validation accordée au candidat : validation totale, partielle ou nulle.

Le jury est souverain dans sa décision.

## Contact

### **Dava (Dispositif académique de validation des acquis)**

1 allée des Pionniers de l'Aéropostale - 31400 Toulouse

Tél : 05 61 17 73 71 - Fax : 05 61 17 73 70

✉ : [31dava@ac-toulouse.fr](mailto:31dava@ac-toulouse.fr)

[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

## >>> Ministère de l'éducation nationale avec l'appui des Ministères chargés du travail et de l'emploi

### Certifications

- DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé),
- DEETS (Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé),
- DEME (Diplôme d'Etat de moniteur éducateur).

### Demande de VAE

#### > Accueil - Information

Le dossier de recevabilité (**livret 1**) est remis au candidat par le Dispositif académique de validation des acquis (Dava) ou accessible sur le site : [www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr).

#### > Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE

- le **livret 1** est examiné par une commission de recevabilité présidée par la Division des examens et concours (DEC) du Rectorat, avec la participation de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass).

- Si le dossier est recevable, la DEC adresse au candidat le livret VAE (**livret 2**).

- Le candidat remplit et adresse trois exemplaires de ce livret 2 (présentation des acquis de l'expérience) avant la date limite fixée par la DEC.

#### • Dates de dépôt

##### > Livret 1

Pour les trois certifications : du 2 au 31 janvier 2008.

##### > Livret 2

- DEES : 15 octobre 2008 ;
- DEET : 10 septembre 2008 ;
- DEME : 15 septembre 2008.

### Accompagnement

Le candidat peut bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement pour remplir son livret VAE.

Le Dava de Toulouse et la plateforme régionale VAE-DEES/DEETS (constituée par les trois centres de formation de l'éducation spécialisée en Midi-Pyrénées) proposent un accompagnement commun.

Trois itinéraires sont proposés :

- Itinéraire 1 : 5 heures ;
- Itinéraire 2 : 11 heures ;
- Itinéraire 3 : 13 heures.

Les trois itinéraires comprennent une aide à l'appropriation du dossier et un entretien individuel d'accompagnement.

Les itinéraires 2 et 3 incluent, de plus, un entretien individuel d'accompagnement renforcé, des conseils et préconisations pour l'entretien avec le jury, une simulation d'entretien à partir du dossier déposé.

L'itinéraire 3 propose, de plus, une aide individualisée à la description des activités.

### Coût de l'accompagnement

Le coût, selon la durée de l'accompagnement, est de l'ordre de :

- Itinéraire 1 : 450 € ;
- Itinéraire 2 : 633 € ;
- Itinéraire 3 : 833 €.

## Jury et décision de validation

Le jury, composé de formateurs, de représentants des ministères et du secteur professionnel, décide ou non de l'attribution du diplôme, de façon totale ou partielle.

### > Sessions VAE

- DEES : décembre 2007, décembre 2008 ;
- DEETS : octobre 2008 ;
- DEME : novembre 2008.

## Contact

### Dava de Toulouse

1 allée des Pionniers de l'Aéropostale - 31400 Toulouse

Tél. : 05 61 17 73 71 – Fax : 05 61 17 73 70

✉ : [educspe@ac-toulouse.fr](mailto:educspe@ac-toulouse.fr)

### Rectorat

Bureau DEC2 - 4 (VAE)

Place Saint-Jacques - 31073 Toulouse cedex 6

### Plateforme accompagnement VAE-DEES/DEETS

Institut Saint-Simon

Avenue du Général de Croutte - 31100 Toulouse

Tél : 05 61 19 09 43 – Fax : 05 61 19 09 40

✉ : [c.bellon.institutstsimon@arseaa.org](mailto:c.bellon.institutstsimon@arseaa.org)

[www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr)

# >>> Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

## Volet travail

### Certifications

Titres professionnels nationaux, du niveau V au niveau III (voire II), concernant les secteurs professionnels suivants :

- BTP,
- Commerce et distribution,
- Industrie,
- Tourisme - hôtellerie - restauration,
- Transport - logistique,
- Autres services aux entreprises et aux particuliers.

### Demande de VAE

#### > Accueil - Information

Le candidat se procure le dossier type de demande de validation auprès des services de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Ddtefp) la plus proche.

Des réunions d'information collectives ou individuelles sont organisées par les services de l'Afpa.

Les candidats se présentent directement au titre complet et non plus par validations successives et préalables de chacun des Certificats de compétences professionnelles (CCP).

#### > Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE

##### • Inscription

- Le candidat remplit le dossier de demande de validation seul ou avec l'aide d'un conseiller Afpa ou d'un centre agréé.
- Le candidat envoie le dossier Cerfa complété à la Ddtefp.

##### • Recevabilité

- La Ddtefp examine la recevabilité du dossier, informe le candidat si le dossier est incomplet.
- Le dossier complet fait l'objet d'une instruction technique de recevabilité.
- La Ddtefp notifie sa décision de recevabilité dans un délai de deux mois. Sans réponse de la Ddtefp dans ce délai, le dossier est considéré comme refusé.
- Si la décision est positive, le candidat reçoit de la Ddtefp une notification de recevabilité et des indications relatives à la suite de la procédure.
- La notification de recevabilité est valable un an.
- Le candidat est alors convoqué pour un accompagnement s'il le désire.

### Accompagnement

Un service d'accompagnement à la VAE (Savae) peut être proposé aux candidats afin de les aider à repérer les compétences développées à travers l'exercice de leurs différentes activités et à les préparer à la mise en situation de travail reconstituée.

### Coût de l'accompagnement

- Il est gratuit pour les demandeurs d'emploi.
- Le coût de la validation varie de 750 € à 950 €, en fonction du titre présenté. Ce tarif intègre l'ensemble de la prestation : accompagnement et validation.

## Jury et décision de validation

Le jury apprécie les compétences décrites dans le dossier de synthèse des pratiques professionnelles ainsi que celles démontrées lors de l'évaluation pratique. Celle-ci prend appui sur des situations de travail réelles ou reconstituées sur un plateau technique d'évaluation. Elle permet d'attester les compétences professionnelles directement utilisables.

Le jury est composé de professionnels habilités et désignés par le Directeur de la Ddtefp.

Le jury fonde son avis sur les éléments suivants :

- l'épreuve de synthèse,
- le dossier de synthèse de pratique professionnelle (Dspp) et les éléments de preuves apportés,
- l'observation en situation de travail,
- l'entretien.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury délivre des CCP correspondant aux activités maîtrisées. Lorsque le candidat a capitalisé tous les CCP du titre visé, le jury lui attribue le titre à l'issue d'un entretien obligatoire.

## Contact

### **Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Midi-Pyrénées/Afpa**

Direction régionale Afpa Midi-Pyrénées

1 allées Jean Griffon, BP 4428 - 31405 Toulouse cedex 4

Vincent Grandcolas : 05 61 17 20 15

✉ : [vincent.grandcolas@afpa.fr](mailto:vincent.grandcolas@afpa.fr)

**Coordonnées des Ddtefp, voir annexes.**

[www.oriadis.vae.fr](http://www.oriadis.vae.fr)

>>> Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et  
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

## Volet social

## Certifications

- CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale),
- DEAMP (Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique),
- DEASS (Diplôme d'Etat d'assistant de service social),
- DEAVS (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale),
- DEEJE (Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants),
- DEMF (Diplôme d'Etat de médiateur familial),

*Pour les certifications suivantes, voir les fiches du Ministère de l'éducation nationale :*

- DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé),
- DEETS (Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé),
- DEME (Diplôme d'Etat de moniteur éducateur),
- MCAD (Mention complémentaire aide à domicile).

## Demande de VAE

## &gt; Accueil - Information

Un premier dossier de recevabilité (**livret 1**) est à retirer par le candidat en contactant par téléphone le Cnasea qui instruit le dossier de recevabilité.

## &gt; Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE

- La décision sur la recevabilité de la demande est transmise dans les deux mois après réception du dossier complet.

- Si le livret 1 est recevable, le Cnasea remet au candidat le livret VAE (**livret 2**) qu'il doit remplir et compléter avec les pièces justificatives.

- Le candidat adresse au Cnasea trois exemplaires de ce livret 2 (présentation des acquis de l'expérience) avant la date limite fixée.

La Drass, autorité de certification, est chargée de l'organisation des sessions des diplômes pour les candidats recevables qui déposent leur livret 2.

## Accompagnement

Le candidat peut bénéficier sous certaines conditions d'un accompagnement pour remplir son livret de VAE.

Dans chaque filière, les centres de formation sont souvent constitués en plateforme pour accompagner les candidats.

## Coût de l'accompagnement

A titre d'exemple, pour l'accès au DEAVS, trois itinéraires sont proposés :

- Itinéraire de base de 8 heures : 208 €,
- Itinéraire modulaire : 208 € + 66 € par module présenté,
- Itinéraire complet de 24 heures : 934 €.

## Jury et décision de validation

Le jury est composé de formateurs et de représentants du secteur professionnel.

Le jury décide ou non de l'attribution du diplôme, de façon totale ou partielle. En 2007 et 2008, ont été programmés des passages devant les jurys pour les candidats aux DEAVS, DEASS, de DEMF, DEES et DEETS (en partenariat avec le Rectorat pour ces deux derniers diplômes : voir la fiche du Ministère chargé de l'éducation nationale).

### > AMP

- Dépôt dossier de recevabilité : 1er octobre – 31 décembre 2008 ;
- Session jury VAE : octobre 2009.

### > CAFERUIS

- Dépôt dossier de recevabilité : 1er octobre – 31 décembre 2007 ;
- Session jury VAE : décembre 2008.

### > DEASS

- Dépôt dossier de recevabilité : 1er octobre 2007 – 28 février 2008 ;
- Session jury VAE : octobre 2008.

### > DEAVS

- Nouvelles présentations de validations partielles : avril à juin 2008 ;
- Session jury VAE 2008 : novembre 2008.

### > DEEJE

- Dépôt dossier de recevabilité : 31 décembre 2007 ;
- Session jury VAE : novembre 2008.

### > DEMF

- Dépôt dossier de recevabilité : 1er octobre 2007 – 28 février 2008 ;
- Session jury VAE : septembre 2008.

## Contact

### **Cnasea** (pour le dossier de recevabilité)

Délégation VAE (Service recevabilité)

15 rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 Limoges cedex.

N° Azur : 08 10 01 77 10,

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 20 h

### **Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass)**

10 chemin du Raisin - 31050 Toulouse cedex 9

### **Cellule formations sociales**

Tél : 05 34 30 25 09

✉ : [dr31-pole-social@sante.gouv.fr](mailto:dr31-pole-social@sante.gouv.fr)

[www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr)

## &gt;&gt;&gt; Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

## Volet santé

## Certifications

- DEAS (Diplôme d'Etat d'aide-soignant),
- DEAP (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture).

## Demande de VAE

> **Accueil - Information**

Le candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE retire un dossier de demande de VAE (**livret 1**) ainsi que la notice d'accompagnement auprès du Cnasea.

> **Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Le Cnasea examine le dossier de recevabilité (livret 1).
- Il notifie au candidat la recevabilité ou non recevabilité de son dossier.
- Si le livret 1 est recevable, le Cnasea adresse au candidat le **livret 2**.
- Le candidat remplit et transmet le livret 2 (en quatre exemplaires) au Cnasea, accompagné des pièces justificatives demandées et notamment de l'attestation de suivi du module de formation obligatoire ainsi que de l'attestation de recevabilité. Le livret 2 doit être déposé deux mois avant la date de la session considérée.

- **Pour l'année 2006**, la durée totale d'activité cumulée (en équivalent temps plein) est de quatre ans, soit 5 600 heures.

- **Pour l'année 2007**, la durée totale d'activité cumulée (en équivalent temps plein) est de trois ans, soit 4 200 heures.

## Accompagnement

Quatre itinéraires sont proposés pour l'accompagnement du candidat :

- Itinéraire 1 : un module de formation obligatoire de 70 heures ;
- Itinéraire 2 : 5 heures ;
- Itinéraire 3 : 11 heures ;
- Itinéraire 4 : 19 heures.

- Itinéraire 1 : il comprend strictement la formation obligatoire de 70 heures.
- Itinéraires 2, 3, 4 : ils comprennent une aide à l'appropriation du dossier et un entretien individuel d'accompagnement.

- > L'itinéraire 3 comprend, de plus, un entretien individuel d'accompagnement renforcé.

- > L'itinéraire 4, outre un entretien individuel d'accompagnement renforcé, comprend, de plus, un atelier personnalisé d'aide à la formalisation.

La liste des écoles d'aides-soignants agréées par le Ministère chargé de la santé pour la formation au diplôme professionnel d'aide-soignant, figure sur le site Internet [www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr)

Des plateformes d'accompagnement ont été mises en place pour aider les candidats :

- pour le DEAS, la plateforme réunit les hôpitaux de Toulouse, l'Ifsi de Ranguel, l'école d'aides-soignants du lycée Hélène Boucher, le Greta Garonne et le Dava (Dispositif académique de validation des acquis) chargé de coordonner ce dispositif.

- pour le DEAP, la plateforme réunit l'Ifrass (Institut de formation recherche, animation sanitaire et sociale), les Hôpitaux de Toulouse et le Dava.

## Coût de l'accompagnement

Le coût, selon la durée de l'accompagnement, est de :

- Itinéraire 1 (70 heures) : 670 € ;
- Itinéraire 2 (70 heures + 5 heures) : 1 120 € ;
- Itinéraire 3 (70 heures + 11 heures) : 1 303 € ;
- Itinéraire 4 (70 heures + 19 heures) : 1 503 €.

## Jury et décision de validation

Le jury peut décider de l'attribution du diplôme après examen du livret de présentation. En cas de validation partielle le candidat peut suivre les modules de formation correspondant aux compétences non validées ou prolonger son expérience professionnelle.

La Drass, autorité de certification, est chargée de l'organisation des sessions du diplôme pour les candidats recevables qui ont déposé leur livret 2.

### Pour le DEAS :

- Le calendrier des prochaines sessions de jurys est le suivant :
- Date limite de réception des livrets 2 au Cnasea : 28 décembre 2007 ;
- Session du jury : mars 2008 ;
- Pour les candidats ayant déposé leur demande en 2005 et 2006, les jurys siègent du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008.

## Contact

### Cnasea (pour le dossier de recevabilité)

Délégation VAE (Service recevabilité)

15 rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 Limoges cedex.

N° Azur : 08 10 01 77 10,

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 20 h

### Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass)

Service des professions de santé

Cellule Formations paramédicales

10 chemin du Raisin - 31050 Toulouse cedex 9

Tél : 05 34 30 24 00

[www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr)

## &gt;&gt;&gt; Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

## Volet animation sportive et socioculturelle

## Certifications

- BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien),
- BEES (Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré),
- BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport),
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport),
- DESJEPS (Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

## Demande de VAE

> **Accueil - Information**

La Direction départementale de la jeunesse et des sports (Ddjs) du département ou la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (Drdjs) pour la Haute-Garonne :

- accueille le candidat dans le cadre d'une réunion d'information rendue obligatoire en Haute-Garonne au cours de laquelle sont explicitées : procédure, présentation du dossier, offre d'accompagnement.
- lui remet, à sa demande, un dossier ou une disquette composé(e) de deux parties :
  - > **la 1<sup>re</sup> partie** concerne la recevabilité administrative au regard de la quantification de l'expérience en liaison directe avec le diplôme (36 mois d'expérience en continu ou discontinu soit environ 2 400 heures d'activités en rapport avec le diplôme) ;
  - > **la 2<sup>e</sup> partie** concerne le descriptif détaillé de l'expérience.

Le dossier peut également être téléchargé sur le site de la Drdjs : [www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr).

> **Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**• **Inscription**

Le candidat dépose dans un 1<sup>er</sup> temps, en deux exemplaires, la 1<sup>re</sup> partie du dossier à la Ddjs de son lieu de résidence.

• **Recevabilité**

La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (Drdjs) :

- adresse au candidat un accusé de réception et lui attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance,
- examine son dossier et lui notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception (la notification d'avis de recevabilité est valable à vie du diplôme),
- lui indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens,
- lui présente l'offre d'accompagnement,
- lui adresse les guides de lecture des référentiels métiers existants ou les fiches Rncp.

• **Dépot du dossier**

Le candidat adresse quatre exemplaires du dossier complet (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) auprès de la Drdjs organisant le jury du diplôme visé, en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions (deux mois avant). Il précise par lettre s'il souhaite un entretien avec le jury.

## Accompagnement

L'aide méthodologique pour décrire et analyser les activités du candidat concerne la 2<sup>e</sup> partie du dossier.  
La durée de cet accompagnement individuel se situe entre 8 et 10 heures.

## Coût de l'accompagnement

Le coût de l'accompagnement est fixé à 500 €.

## Jury et décision de validation

Le jury est composé de formateurs, de représentants du Ministère et du secteur professionnel.  
Le jury décide ou non de l'attribution du diplôme. Il se prononce après l'examen du dossier par une sous-commission d'étude des dossiers VAE (un entretien à la demande du candidat ou du jury peut être également organisé).  
Tout refus fait l'objet de la part du jury d'une justification ; des préconisations sont également formulées aux candidats.

## Contact

**Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (Drdjs)**  
5 rue du Pont Montaudran  
Halle aux Grains, BP 7009 - 31068 Toulouse cedex 7  
Frédéric Taillard : 05 34 41 73 99  
✉ : [frederic.taillard@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:frederic.taillard@jeunesse-sports.gouv.fr)

[www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr)

## &gt;&gt;&gt; Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

**Certifications**

Diplômes délivrés par le Cnam dans les domaines de formation suivants :

- Economie et gestion,
- Travail et société,
- Sciences et techniques industrielles,
- Sciences et technologies de l'information et de la communication.

Tous les diplômes du Cnam accessibles à la VAE sont présentés et décrits sur le site national du Cnam : [www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat contacte les services d'accueil, information, orientation du centre Cnam de Midi-Pyrénées (appels téléphoniques, mails, forums d'inscription...) pour une demande de rendez-vous avec le conseiller VAE.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Le candidat a un entretien approfondi avec le conseiller VAE pour évaluer la faisabilité de la demande, dans le mois qui suit le premier contact.
- Si un dossier VAE est ouvert, il lui est donné dans sa version papier et également transmis au candidat dans sa version électronique, pour faciliter les allers-retours entre le candidat et le conseiller.

**Accompagnement**

Le Cnam joue son rôle de conseil, en fonction des besoins du candidat et selon les modes de relation définis entre lui et le Cnam : rencontres, mails, téléphone.

Cette phase a une durée indéterminée ; elle peut varier exceptionnellement de deux semaines à plusieurs mois selon les disponibilités du candidat. Pendant cette durée, les deux intervenants Cnam de l'accompagnement sont :

- > le conseiller VAE du centre Cnam,
- > le professeur correspondant responsable de la filière en Midi-Pyrénées.

**Coût de l'accompagnement**

- Le tarif pour les demandeurs d'emploi est de :

- > 660 € (de 4 à 40 crédits\*) ;
- > 810 € (de 41 à 90 crédits) ;
- > 1 010 € (au-delà de 90 crédits).

- Le tarif pour les salariés est de 1 300 €, se décomposant en :

- > accompagnement : 800 € ;
- > droit d'inscription : 120 € ;
- > frais de dossier : 80 € ;
- > frais de jury : 300 €.

\* *Crédits (ou Ects : European credits transfert system) : valeur en crédits attribués à chaque unité d'enseignement composant une formation.*

**Jury et décision de validation**

Après avis de conformité donné par le conseiller VAE, le dossier est transmis au Cnam de Paris qui en assure la gestion.

Le jury est composé de professeurs du Cnam et de professionnels de la spécialité dans laquelle la validation est demandée.

Le jury est national. Il se réunit deux fois par an à Paris.

La validation complète d'un diplôme est soumise à un entretien avec ce jury. C'est notamment le cas pour la délivrance d'un diplôme d'ingénieur.

**Contact****Ipst-Cnam**

BP 61517 - 39 allée Jules Guesde - 31015 Toulouse cedex 06

Contact VAE : Denise Lamarche - 05 62 25 52 25

✉ : [denise.lamarche@ipst.fr](mailto:denise.lamarche@ipst.fr)

[www.ipst.fr](http://www.ipst.fr)

## &gt;&gt;&gt; Écoles d'ingénieurs : ENAC, ENIT, ENM, ENSICA, ENSTIMAC, INP, INSA

## Certifications

Ingénieurs dans les domaines suivants :

- Aviation civile,
- Génie aéronautique et spatial,
- Météorologie,
- Ingénierie de l'information et de la communication,
- Mécanique et construction,
- Physique et mathématiques appliquées,
- Sciences de la vie,
- Transfert et environnement.

## Demande de VAE

> **Accueil - Information**

Le Centre régional inter-écoles de validation des acquis (Criva) regroupe sept établissements qui ont pour objectif la mise en œuvre du dispositif de la VAE pour le diplôme d'ingénieur d'école. Il propose une procédure commune d'instruction des demandes de VAE pour les établissements partenaires.

Le Criva informe, conseille et accompagne tout au long de la démarche du candidat.

> **Inscription – Recevabilité - Dossier de VAE**• **Phase 1 : Pré-dossier et avis de faisabilité**

- Le Criva accueille et informe le candidat sur la VAE.
- Il lui remet le dossier de demande (contractualisation de la phase 1).
- Après examen administratif du dossier, le Criva donne un avis sur la faisabilité de la demande.
- La décision est prise, soit d'une réorientation, soit de la poursuite de la démarche de VAE ingénieur.

• **Phase 2 : instruction de la demande de validation dans une école du Criva**

- Le candidat s'inscrit à la VAE dans une des écoles d'ingénieurs.
- Cette école lui remet le dossier de candidature (contractualisation de la phase 2).
- Le candidat dépose le dossier de candidature.

## Accompagnement

> **Phase 1 : Accompagnement individualisé : conseil, aide méthodologique et orientation par un conseiller VAE**

Le candidat bénéficie d'un accompagnement individualisé pour la construction de son dossier et le choix du diplôme.

> **Phase 2 : Accompagnement individualisé par un référent pédagogique**

Le candidat bénéficie d'un accompagnement individualisé pour la construction de son dossier.

## Coût de l'accompagnement

> **Phase 1** : Accompagnement inclus : 190 €.

> **Phase 2** : Accompagnement inclus : 1 000 €.

## Jury et décision de validation

Le dossier est soumis à un jury devant lequel le candidat présente une soutenance orale.

Le jury, composé d'enseignants et de représentants du monde industriel, se prononce pour une validation totale ou partielle. Dans ce dernier cas, il indique les savoirs et compétences restant à acquérir en vue du diplôme.

## Contact

### Criva

Institut national polytechnique de Toulouse, Formation continue

6 allée Emile Monso, BP 4038 - 31029 Toulouse cedex 4

Julien Macé (Conseiller VAE)

Tél : 05 34 32 31 04 - Fax : 05 34 32 31 01

✉ : [julien.mace@inp-toulouse.fr](mailto:julien.mace@inp-toulouse.fr)

[www.criva.org](http://www.criva.org)

## Les sigles développés des écoles d'ingénieurs

- **ENAC** : Ecole nationale de l'aviation civile
- **ENIT** : Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes
- **ENM** : Ecole nationale de la météorologie
- **ENSICA** : Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques
- **ENSTIMAC** : Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux
- **INP** : Institut national polytechnique de Toulouse
- **INSA** : Institut national des sciences appliquées

## &gt;&gt;&gt; Université de Toulouse 1 - Sciences sociales

**Certifications**

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université de Toulouse 1 est habilitée à délivrer (hors diplômes de comptabilité et titres homologués).

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat est accueilli tout au long de l'année par :

- > la cellule VAE, service Formation continue,
- > le service Formation continue de l'Institut d'administration des entreprises (IAE), pour les diplômés de l'IAE.

Une 1<sup>re</sup> information est transmise au cours de réunions techniques ou d'entretiens téléphoniques.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Le candidat constitue un dossier préalable de demande de VAE (dossier de pré-étude). Le candidat est ensuite convoqué à l'Université pour une réunion d'information sur le déroulement de la procédure.

- Le candidat se procure le dossier de VAE à la cellule VAE de l'Université.

- Le candidat remplit et dépose ce dossier à la cellule VAE de l'Université. Pour les diplômés de l'IAE, ce dépôt se fait directement à l'IAE.

**• Recevabilité**

Le candidat doit justifier de trois années d'expérience professionnelle, sociale, personnelle, en corrélation avec le contenu et le niveau du diplôme. L'avis de recevabilité est complété par un avis de faisabilité.

Le délai moyen pour la réalisation du processus VAE est d'un an.

**Accompagnement****> Phase 1 : accompagnement de positionnement facultatif**

Le candidat bénéficie d'une aide au positionnement :

- une heure en entretien individuel avec une conseillère d'orientation psychologue du Service universitaire d'information et d'orientation ;
- trois heures en atelier collectif.

La phase 1 se conclut par un avis de faisabilité.

Attention, dans la phase 1, l'avis de faisabilité est obligatoire. Il conditionne la poursuite du processus.

**> Phase 2 : accompagnement technique, méthodologique et pédagogique disciplinaire**

Cette phase est obligatoire et succède à l'avis de faisabilité rendu en phase 1.

- Accompagnement technique, méthodologique : assuré par le service Formation continue et le Suio (service universitaire d'information et d'orientation) .
- Accompagnement pédagogique : assuré par le référent pédagogique du diplôme visé.

## Coût de l'accompagnement

### > Deux coûts

- 1 800 € : personne en activité, auxquels s'ajoutent les droits d'inscription universitaires.
- 800 € : demandeur d'emploi, auxquels s'ajoutent les droits d'inscription universitaires.

Les droits d'inscription universitaires sont de :

- 194 € 57 pour les diplômés jusqu'à la licence ;
- 244 € 57 pour les masters.

Ils varient selon les statuts (les droits d'inscription pour les demandeurs d'emploi indemnisés et dont les ressources sont inférieures au RMI sont de 14 € 57).

### > Phase 1

- 150 € : dépôt de dossier.
- 150 € : aide au positionnement sur le diplôme (facultatif).

### > Phase 2 (obligatoire)

- 1 500 € : personne en activité.
- 500 € : demandeur d'emploi.

## Jury et décision de validation

Le jury est composé d'enseignants-chercheurs, de professionnels et d'un représentant de la cellule VAE.

## Contact

### > Adresse postale

#### **UT1 Sciences sociales**

Formation continue – Cellule VAE – Patricia Aspart  
Bât Q, 1<sup>er</sup> étage - 2 rue du Doyen Marty - 31042 Toulouse cedex 9

#### **IAE**

UT1 Sciences sociales  
Formation continue IAE  
2 rue du Doyen Marty - 31042 Toulouse cedex 9

### > Adresse site et accueil

#### **Manufacture des Tabacs**

Service formation continue - Bâtiment Q, 1<sup>er</sup> étage  
21 allée de Brienne – Toulouse.  
Tél : 05 61 12 88 38 (le mercredi après-midi uniquement)  
Fax : 05 61 12 88 29  
✉ : [vae@univ-tlse1.fr](mailto:vae@univ-tlse1.fr)

#### **IAE**

UT1 Sciences sociales  
Anciennes facultés  
Formation continue - Sylvie Babel  
2 rue du Doyen Marty - 31042 Toulouse cedex 9  
Tél : 05 61 63 56 18  
✉ : [sylvie.babel@univ-tlse1.fr](mailto:sylvie.babel@univ-tlse1.fr)

[www.univ-tlse1.fr](http://www.univ-tlse1.fr)

## &gt;&gt;&gt; Université de Toulouse 2 - Le Mirail

**Certifications**

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université Toulouse 2 est habilitée à délivrer et les diplômes d'Université (DU) homologués.

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat est accueilli tout au long de l'année par la cellule VAE, basée au service Formation continue.

Des réunions d'informations collectives sont organisées à l'Université.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- Le candidat constitue un dossier préalable de demande de VAE (dossier de recevabilité), en téléchargement sur les sites :

> [www.vaesup-mip.info](http://www.vaesup-mip.info)

> [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr) > Etudier sur mesure

- Le candidat remet le dossier à la Cellule VAE de l'Université, accompagné des pièces justificatives (contrats et/ou attestations de travail...).

- Le candidat contractualise son inscription aux phases 1 et 2 en s'acquittant des droits afférents.

- La Cellule VAE transmet au candidat le dossier de demande VAE et le dossier d'inscription à l'Université (phase 2). L'inscription à l'Université est obligatoire.

- Le candidat dépose son dossier de demande de VAE et le dossier d'inscription à l'Université, à la Cellule VAE, au plus tard la dernière semaine d'avril 2008.

**Accompagnement**

Les prestations d'accompagnement individuelles et collectives sont obligatoires (à l'exception de l'option méthodologique de la phase 1).

**> Phase 1 : accompagnement méthodologique (collectif) et avis de faisabilité (individuel)**

- L'accompagnement méthodologique offre une information approfondie sur les parcours et les diplômes. Il aide également au positionnement et à la prise de décision (deux ateliers de 4 heures).

- Le candidat rencontre le référent pédagogique qui délivre ensuite un avis de faisabilité. Cette démarche est obligatoire, car cet avis de faisabilité conditionne l'inscription en phase 2.

**> Phase 2 : accompagnement pédagogique disciplinaire (individuel) et accompagnement méthodologique (collectif)**

L'accompagnement pédagogique disciplinaire est effectué par le référent pédagogique du diplôme visé ou de la filière choisie. Sa planification est définie entre le référent pédagogique et le candidat.

L'accompagnement méthodologique fournit au candidat :

- une aide pour la construction du dossier VAE : point sur le dossier (atelier de 3 heures) ;

- une préparation à son audition devant le jury : techniques d'entretien (atelier de 4 heures).

## Coût de l'accompagnement

> **Phase 1** : accompagnement méthodologique (facultatif) et avis de faisabilité (obligatoire)

- 600 € pour les entreprises /organismes prenant en charge le financement de la procédure ;
- 200 € pour les demandeurs d'emploi ;
- 150 € si le candidat choisit l'accompagnement méthodologique + avis de faisabilité ;
- 100 € si le candidat ne souhaite pas l'accompagnement méthodologique et rencontre directement le référent pour l'avis de faisabilité.

> **Phase 2** : accompagnement pédagogique disciplinaire (obligatoire)

- 800 € pour les entreprises /organismes prenant en charge le financement de la procédure ;
- 300 € pour les demandeurs d'emploi ;
- 450 € pour le candidat dont le revenu imposable est supérieur à 15 000 € ;
- 300 € pour le candidat dont le revenu imposable est compris entre 10 000 € et 15 000 € ;
- 100 € pour le candidat dont le revenu imposable est inférieur à 10 000 €.

## Jury et décision de validation

Le jury est composé d'enseignants des disciplines du diplôme et de professionnels.

> Entretien avec le jury : mai/juin 2008 ;

> Décision du jury : juin 2008 ;

> Délivrance du diplôme : juillet 2008.

Le délai pour la notification de la décision est d'un mois maximum après la délibération.

En cas de validation partielle, le jury prescrit :

- soit des unités d'enseignement complémentaires qui nécessitent un suivi des enseignements par le candidat et une session d'examen pour la délivrance du diplôme ;
- soit un rapport, mémoire ou stage avec une audition devant le jury VAE qui délivre le diplôme ou recommande une reprise d'étude du diplôme partiellement validé.

## Contact

**UT2 - Le Mirail**

**Cellule VAE**

Galerie de la Mémoire

5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 9

Tél : 05 61 50 39 03 - Fax : 05 61 50 49 62

✉ : [vae@univ-tlse2.fr](mailto:vae@univ-tlse2.fr)

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 14 h à 17 h

[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

## &gt;&gt;&gt; Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

**Certifications**

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université de Toulouse 3 est habilitée à délivrer : au total entre 350 et 400 certifications (sauf les diplômes du secteur santé).

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat est accueilli tout au long de l'année par :

- la Mission formation continue et apprentissage (Mfca),
- le Service commun universitaire d'information et d'orientation - E4.

Il lui est proposé :

- un entretien individuel ou en groupe sur l'offre VAE,
- un atelier de positionnement au diplôme : domaine et spécialité.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

Le candidat s'inscrit auprès de la Mission formation continue et paie les frais d'inscription.

Il s'engage à suivre le dispositif de phase 1.

**• Phase 1 : Pré-dossier et avis de faisabilité**

Le candidat bénéficie d'un **accompagnement méthodologique 1** (montage du pré-dossier).

Cet accompagnement peut se faire :

- **in situ** : trois entretiens avec un conseiller-bilan au Scuiio et travail sur supports ;
- **à distance** : les entretiens se font par rendez-vous téléphonique et le travail sur les supports par courriel ;
- **en ligne** : les entretiens et le travail sur les supports se font par un dispositif modulaire sur une plate-forme vidéo Internet, en ligne.

Le dossier du candidat est soumis à l'expertise de l'enseignant référent du diplôme postulé.

Cette expertise est suivie d'un avis de faisabilité obligatoire pour tous les candidats, qu'ils participent ou non au dispositif de phase 1.

**Accompagnement****> Phase 2 : Accompagnement vers la VAE, construction du mémoire**

- Après avoir obtenu l'avis de faisabilité, le candidat s'inscrit à la phase 2 et s'acquitte des frais auprès de la Mission formation continue qui vérifie la recevabilité administrative de la demande.

- Le candidat est ensuite inscrit au diplôme.

- Un enseignant référent est l'interlocuteur privilégié du candidat ; il aide à la construction du mémoire VAE dans toutes ses dimensions : savoirs, savoir-faire, savoir-être, expériences, compétences, potentiel, projet personnel, constitution des preuves. Quatre entretiens sont prévus.

- L'enseignant référent vérifie la conformité du mémoire VAE aux exigences de la filière. Ce suivi peut se faire in situ, à distance, ou en ligne, comme pour la phase 1.

- Il est proposé au candidat un **accompagnement méthodologique 2** : aide au montage du mémoire, et préparation à la communication orale.

## Coût de l'accompagnement

### > Phase 1

- 50 € pour les demandeurs d'emploi,
- 100 € pour les personnes en activité,
- 200 € pour l'entreprise.

### > Phase 2

- 500 € pour l'accompagnement pédagogique et 300 € pour l'accompagnement méthodologique (pour les demandeurs d'emploi ou les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, avec une étude de dégressivité en fonction de la situation sociale de la personne) ;
- 600 € pour l'accompagnement pédagogique et 400 € pour l'accompagnement méthodologique (pour les personnes en activité) ;
- 800 € pour l'accompagnement pédagogique et 600 € pour l'accompagnement méthodologique (pour les entreprises).

## Jury et décision de validation

Le jury est composé d'enseignants des disciplines du diplôme et de professionnels.

Le candidat dépose son mémoire VAE auprès de la Mission formation continue et apprentissage (Mfca), un mois avant la soutenance.

Le jury se réunit toute au long de l'année.

Un entretien avec le candidat permet :

- l'étude des preuves ;
- la délibération et la décision de validation partielle ou complète ;
- les préconisations en cas de validation partielle : formation continue, e-learning, épreuves...

La décision du jury est transmise au Président de l'université et au candidat.

## Contact

### UT3 Paul Sabatier

118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

### Informations générales - Phase 0

Mission formation continue et apprentissage :

Armelle Morel - 05 61 55 87 04 - ✉ : [morel@cict.fr](mailto:morel@cict.fr)

### Service commun universitaire d'information et d'orientation

Espace Etudiants Emplois Entreprises - E4

118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9

Nathalie Caceres - 05 61 55 77 28 - ✉ : [caceres@cict.fr](mailto:caceres@cict.fr)

### Retrait et dépôt des dossiers d'inscription à la VAE

Mission formation continue et apprentissage :

1 avenue G. Latécoère - 31400 Toulouse

Armelle Morel - sur RDV - 05 61 55 87 04

### OrientatIon - Bilan - Conseil - Phase 1 - Phase 2

Service commun universitaire d'information et d'orientation - E4

Jean-Pierre Faudé, responsable pédagogique : 05 61 55 86 50 - ✉ : [faude@cict.fr](mailto:faude@cict.fr)

Jean-Manuel Branco, conseiller-bilan VAE - ✉ : [branco@cict.fr](mailto:branco@cict.fr)

Secrétariat : prise de rendez-vous, suivi des candidats

Nathalie Caceres : 05 61 55 77 28 - ✉ : [caceres@cict.fr](mailto:caceres@cict.fr)

### Gestion administrative et financière

Mission formation continue et apprentissage

Muriel Verdaguer : 05 61 55 87 02 - ✉ : [verdague@cict.fr](mailto:verdague@cict.fr)

Armelle Morel : 05 61 55 87 04 - ✉ : [morel@cict.fr](mailto:morel@cict.fr)

[www.ups-tlse.fr](http://www.ups-tlse.fr)

## &gt;&gt;&gt; Université Jean-François Champollion

**Certifications**

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université Jean-François Champollion est habilitée à délivrer.

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

- Le candidat contacte le secrétariat de la formation continue ou consulte le site internet de l'université Champollion, rubrique formation continue.
- Des séances d'information collective peuvent être organisées.
- Avant la constitution du dossier, le candidat doit remplir un pré-dossier commun aux universités. C'est à partir de ce dernier que les responsables pédagogiques rendent leur avis.

**> Inscription – Recevabilité - Dossier de VAE****• Phase 1 : Pré-dossier et avis de faisabilité**

- Le pré-dossier doit contenir l'expérience professionnelle, les diplômes obtenus, les stages effectués, les formations suivies, l'expérience éventuelle de bénévolat, les activités extra-professionnelles.
- Le pré-dossier est déposé au secrétariat de la formation continue.
- Le dossier est transmis au responsable pédagogique du diplôme concerné qui est chargé de l'étudier et de rendre un avis de faisabilité. Si l'avis rendu est favorable, le candidat se voit remettre le dossier final qui lui sert de support au moment de son audition par le jury VAE. A noter que le candidat est accompagné par un référent pédagogique durant la constitution de son dossier.
- Le dépôt du dossier final vaut inscription au diplôme.

**• Recevabilité**

Le délai pour la notification de la recevabilité est d'environ un mois.

**Accompagnement****> Phase 2 : Accompagnement vers la VAE**

L'accompagnement correspond à la phase 2. Il est réalisé par les enseignants référents, des équipes pédagogiques du diplôme visé et des personnes qualifiées.

L'objectif est d'accompagner le candidat dans la constitution et la rédaction du dossier de validation, d'examiner les dossiers.

**Coût de l'accompagnement**

- Le coût de cet accompagnement est de :
- > 750 €, si le candidat a des revenus supérieurs au Smic ;
  - > 250 €, si ses revenus sont inférieurs.

**Jury et décision de validation**

Le candidat est auditionné par un jury, composé d'enseignants du diplôme visé ainsi que de professionnels, à qui il présente son dossier.

**Contact**

**Université Jean-François Champollion**  
Service commun de la formation continue  
Place de Verdun - 81012 Albi cedex 9  
Tél & Fax : 05 63 48 64 00  
✉ : [contact.albi@univ-jfc.fr](mailto:contact.albi@univ-jfc.fr)

[www.univ-jfc.fr](http://www.univ-jfc.fr)

## &gt;&gt;&gt; Chambres de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées

**Certifications**

Titres de niveau IV à I dans les domaines suivants :

- Commerce international,
- Vente - Marketing - Distribution,
- Informatique et Systèmes d'information,
- Achat - Logistique,
- Qualité - Environnement,
- Management,
- Tourisme - Hôtellerie,
- Immobilier.

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat contacte le conseiller VAE de la CCI de son département. Lors d'un premier rendez vous, il étudie son projet de validation d'un titre consulaire et l'informe sur la démarche VAE applicable.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- A l'issue de ce premier entretien, le conseiller VAE de la CCI remet au candidat le dossier de recevabilité de sa demande de VAE (**1<sup>er</sup> livret**) correspondant au titre visé.

- Après avoir complété ce dossier, le candidat le retourne à la CCI de son département qui lui remet un accusé de réception.

- Un avis de recevabilité (et pour certains diplômes : de faisabilité) de la demande est notifié dans le délai d'un mois au candidat.

- Si la demande est recevable, le dossier de VAE (**2<sup>e</sup> livret**) est remis au candidat et un accompagnement méthodologique pour sa constitution lui est proposé (facultatif).

**Accompagnement**

Une aide méthodologique et procédurale est proposée pour l'élaboration du dossier de validation, centrée principalement sur quatre points :

- une présentation et une explicitation du référentiel de certification ;
- un appui à l'explicitation de l'expérience professionnelle du candidat ;
- une aide à l'identification des preuves qui accompagnent le dossier de validation ;
- une préparation à l'entretien devant le jury.

L'accompagnement est assuré par un méthodologue, avec le soutien du responsable pédagogique du titre concerné.

Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction des besoins des candidats et un planning des rendez-vous est établi en conséquence.

Toute intervention directe de l'accompagnateur VAE dans les démarches et procédures nécessaires à la constitution du dossier, notamment dans sa rédaction, est exclue.

**> Durée**

La durée (forfaitaire) de l'accompagnement est comprise entre 12 heures et 16 heures (jusqu'à 24 heures pour certaines certifications).

**Coût de l'accompagnement**

Le coût est variable selon les titres consulaires : de 600 € à 1 500 €.

## Jury et décision de validation

- Le 2<sup>e</sup> livret est complété et retourné à la CCI qui en vérifie la conformité ; ce livret est ensuite soumis à l'examen du jury.
- Une convocation pour un entretien avec le jury est notifiée au candidat.
- A l'issue de la procédure, la décision du jury est communiquée au candidat.

## Contact

### **Chambre régionale du commerce et de l'industrie (Crci) Midi-Pyrénées**

5 rue Dieudonné Costes - BP 32 - 31701 Blagnac cedex

Tél : 05 62 74 20 38 - Fax : 05 62 74 20 20

✉ : [eric.goi@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:eric.goi@midi-pyrenees.cci.fr)

**Coordonnées des CCI, voir annexes.**

[www.midi-pyrenees.cci.fr](http://www.midi-pyrenees.cci.fr)

## &gt;&gt;&gt; Chambres de métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées

**Certifications**

- BCCEA (Brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale),
- BM (Brevet de maîtrise),
- BMS (Brevet de maîtrise supérieure),
- BTM (Brevet technique des métiers),
- CTM (Certificat technique des métiers).

**Demande de VAE****> Accueil - Information**

Le candidat contacte le conseiller VAE de la Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) de son département. Lors d'un premier rendez-vous, il étudie son projet de validation d'un titre CMA et l'informe sur la démarche VAE applicable.

**> Inscription - Recevabilité - Dossier de VAE**

- A l'issue de ce premier entretien, le conseiller VAE de la CMA remet au candidat le dossier de recevabilité de sa demande de VAE (**1<sup>er</sup> livret**) correspondant au titre visé.
- Après avoir complété ce dossier, le candidat le retourne à la CMA de son département qui lui remet un accusé de réception.
- Un avis de recevabilité de la demande est notifié dans le délai d'un mois au candidat.
- Si la demande est recevable, le dossier de VAE (**2<sup>e</sup> livret**) est remis au candidat et un accompagnement méthodologique pour sa constitution lui est proposé (facultatif).

**Accompagnement**

L'aide méthodologique et procédurale pour l'élaboration du dossier de validation est centrée principalement sur quatre points :

- une présentation et une explicitation du référentiel de certification ;
- un appui à l'explicitation de l'expérience professionnelle du candidat ;
- une aide à l'identification des preuves qui accompagnent le dossier de validation ;
- une préparation à l'entretien devant le jury.

L'accompagnement est assuré par un méthodologue de la CMA. Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction des besoins des candidats et un planning des rendez-vous est établi en conséquence.

Toute intervention directe de l'accompagnateur VAE dans les démarches et procédures nécessaires à la constitution du dossier, notamment dans sa rédaction, est exclue.

**> Durée**

La durée de l'accompagnement (forfaitaire) peut aller jusqu'à 12 heures.

**Coût de l'accompagnement**

Le coût de l'accompagnement de 12 heures est de 1 440 €.

**Jury et décision de validation**

- Le 2<sup>e</sup> livret est complété et retourné à la CMA qui en vérifie la conformité. Il est ensuite soumis à l'examen du jury.
- Une convocation pour un entretien avec le jury est notifiée au candidat.
- A l'issue de la procédure, la décision du jury est communiquée au candidat.

**Contact****Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Midi-Pyrénées**

59 ter chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

Tél. : 05 62 22 94 22 - Fax : 05 62 22 94 30

✉ : [crm@crm-midi-pyrenees.fr](mailto:crm@crm-midi-pyrenees.fr)

**Coordonnées des CMA, voir annexes.**

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

## >>> Les coordonnées des Points relais conseil en VAE

### > Ariège

#### > Cibc

Maison Commune Emploi Formation  
18 rue de L'Espinet - 09000 Foix  
Tél : 05 61 02 68 00 - Fax : 05 61 65 15 03  
✉ : [cibc-ariège@wanadoo.fr](mailto:cibc-ariège@wanadoo.fr)  
Antennes : Pamiers, Lavelanet, Saint-Girons

### > Aveyron

#### > Cibc

6 rue Abbé Bessou - 12000 Rodez  
Tél : 05 65 68 21 54 - Fax : 05 65 43 15 21  
✉ : [cibc.villefranche@voila.fr](mailto:cibc.villefranche@voila.fr)  
Antennes : Decazeville, Villefranche-de-Rouergue, Millau

#### > Pico

Millau : 05 65 60 07 47  
Rodez : 05 65 77 75 03  
Saint-Affrique : 06 65 98 10 35  
Villefranche-de-Rouergue : 05 65 81 16 76

### > Haute-Garonne

#### > Cibc

16 bis rue de Naples - 31500 Toulouse  
Tél : 05 34 25 48 25 - Fax : 05 34 25 48 00  
✉ : [contact@cibc31.fr](mailto:contact@cibc31.fr)  
Antennes :  
Bellefontaine : 05 34 46 29 74  
Colomiers : 05 61 31 30 18  
Labège : 05 61 28 71 45  
Muret : 05 34 46 10 80  
Saint-Gaudens : 05 62 00 83 61

#### > Cidff

95 grande rue St Michel - 31400 Toulouse  
Tél : 05 34 31 23 31 - Fax : 05 34 31 23 30  
✉ : [cidf31@wanadoo.fr](mailto:cidf31@wanadoo.fr)

#### > Crop-Afpa

13 rue André Villet - Périssud III  
BP 74149 - 31030 Toulouse cedex 4  
Tél : 05 61 34 52 11  
✉ : [marie.massou@afpa.fr](mailto:marie.massou@afpa.fr)

#### > Crajep

63 bis avenue St-Exupéry - 31400 Toulouse  
Tél : 05 34 30 94 11 - Fax : 05 62 71 67 21  
✉ : [cperie@francasmp.com](mailto:cperie@francasmp.com)  
Antennes : Muret, Toulouse-Pont des Demoiselles,  
Toulouse-Amidonniers

#### > Pico

BP 72647 - 31326 Castanet-Tolosan  
Tél : 05 61 00 39 73 - Fax : 05 61 00 39 78  
✉ : [auzeville.pico@educagri.fr](mailto:auzeville.pico@educagri.fr)  
Antennes : Toulouse, Ondes, Villefranche, Revel,  
Caraman, Auterive, Saint-Gaudens

#### > CIO

4 avenue du Maréchal Foch - 31800 Saint-Gaudens  
Tél : 05 62 00 98 60 - Fax : 05 62 00 98 69  
✉ : [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

#### > Pôle relais conseil Fongecif Midi-Pyrénées

53 rue Devic - BP 14416 - 31405 Toulouse cedex 4  
Tél : 05 62 26 87 24 - Fax : 05 62 26 87 81  
✉ : [mpvezien@fongecifmp.org](mailto:mpvezien@fongecifmp.org)

### > Gers

#### > Cibc

35 rue de Metz - 32000 Auch  
Tél : 05 62 05 26 40 - Fax : 05 62 61 85 22  
✉ : [vae.cibc.gers@wanadoo.fr](mailto:vae.cibc.gers@wanadoo.fr)  
Antennes : Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain, Lectoure,  
Nogaro, Plaisance-du-Gers

#### > Pico

Domaine de Valentées - 32300 Mirande  
Tél : 05 62 66 54 64 - Fax : 05 62 66 53 85  
✉ : [cfppa.mirande@educagri.fr](mailto:cfppa.mirande@educagri.fr)  
Antenne : Riscle

### > Lot

#### > Cibc

56 bis boulevard Gambetta - 46000 Cahors  
Tél : 05 65 30 19 90 - Fax : 05 65 35 97 18  
✉ : [cibc46@wanadoo.fr](mailto:cibc46@wanadoo.fr)  
Antennes : Figeac, Souillac

#### > CIO

28 boulevard Gambetta - 46000 Cahors  
Tél : 05 65 30 19 05 - Fax : 05 65 22 08 92  
✉ : [cio.cahors@ac-toulouse.fr](mailto:cio.cahors@ac-toulouse.fr)

### > Hautes-Pyrénées

#### > Cibc

16 rue Massey - 65000 Tarbes  
Tél : 05 62 51 94 67 - Fax : 05 62 51 85 90  
✉ : [cibc65@wanadoo.fr](mailto:cibc65@wanadoo.fr)  
Antennes : Bagnères-de-Bigorre, Lourdes

> **Pico**

131 rue du Bidalet - 65300 Lannemezan  
Tél : 05 62 98 07 94 - Fax : 05 62 98 30 20  
✉ : [cfppa.lannemezan@educagri.fr](mailto:cfppa.lannemezan@educagri.fr)  
Antenne : Vic-en-Bigorre

> **Afpa SOP**

92 rue Alsace-Lorraine - 65000 Tarbes  
Tél : 05 62 36 98 00 - Fax : 05 62 37 51 79  
✉ : [genevieve.camus@afpa.fr](mailto:genevieve.camus@afpa.fr)

> **Tarn**

> **Cibc**

Zone Albitech - 81000 Albi  
Tél : 05 63 47 10 13  
✉ : [cibc-albi@wanadoo.fr](mailto:cibc-albi@wanadoo.fr)  
[www.cibc-tarn.fr](http://www.cibc-tarn.fr)  
Antenne : Gaillac

> **Cibc**

Maison commune Emploi Formation  
7 place de l'Albinque - 81100 Castres  
Tél : 05 63 51 63 40 - Fax : 05 63 72 03 40  
✉ : [cibc-castres@mcefcastres.com](mailto:cibc-castres@mcefcastres.com)  
[www.cibc-tarn.fr](http://www.cibc-tarn.fr)  
Antennes : Graulhet, Mazamet

> **Tarn-et-Garonne**

> **Cibc**

67 faubourg Lacapelle - 82000 Montauban  
Tél : 05 63 66 51 37 - Fax : 05 63 20 48 53  
✉ : [info@cibc82.com](mailto:info@cibc82.com)  
Antennes : Castelsarrasin, Caussade, Moissac

> **Pico**

Domaine de Capou  
1915 route de Bordeaux - 82000 Montauban  
Tél : 05 63 21 23 87 - Fax : 05 63 03 39 13  
✉ : [pascale.tesseyre@educagri.fr](mailto:pascale.tesseyre@educagri.fr)  
Antenne : Moissac

> **CCI**

22 allées de Mortarieu - BP 527 - 82065 Montauban  
Tél : 05 63 22 26 30 - Fax : 05 63 22 26 29  
✉ : [b.bru@montauban.cci.fr](mailto:b.bru@montauban.cci.fr)

Point relais conseil (PRC) de l'Enseignement supérieur de Midi-Pyrénées  
Portail d'information sur la mise en œuvre de la VAE dans les universités et les écoles d'ingénieurs

[www.vaesup-mip.info](http://www.vaesup-mip.info)

## >>> Les coordonnées des organismes valideurs

### Ministères

#### > Agriculture

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf)/  
Service régional de la formation et du développement de  
Midi-Pyrénées (Srfd)

Cité administrative - bâtiment E  
Boulevard Armand Duportal - 31074 Toulouse cedex  
Tél : 05 61 10 62 26 ou 46. - Fax : 05 61 10 62 43

✉ : [jean.marie.gendre@educagri.fr](mailto:jean.marie.gendre@educagri.fr)  
[www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr/](http://www.srfd.midi-pyrenees.educagri.fr/)

#### > Education nationale

Dava (Dispositif académique de validation des acquis)  
1 allée des Pionniers de l'Aéropostale - 31400 Toulouse  
Tél : 05 61 17 73 71 - Fax : 05 61 17 73 70

✉ : [31dava@ac-toulouse.fr](mailto:31dava@ac-toulouse.fr)

#### > Emploi, travail

Directions départementales du travail, de l'emploi et de la  
formation professionnelle (Ddtefp) et Afpa

Direction régionale Afpa Midi-Pyrénées  
1 allées Jean Griffon - BP 4428 - 31405 Toulouse cedex 4  
Tél : 05 61 17 20 15

✉ : [vincent.grandcolas@afpa.fr](mailto:vincent.grandcolas@afpa.fr)  
[www.midi-pyrenees.afpa.fr](http://www.midi-pyrenees.afpa.fr)

Directions départementales du travail, de l'emploi et de la  
formation professionnelle

> Ariège 30 avenue du Général de Gaulle - BP 93  
09700 Foix cedex  
Tél : 05 61 65 76 50

> Aveyron 4 rue Sarrus - BP 3110  
12031 Rodez cedex 9  
Tél : 05 65 75 59 30

> Haute- Cité administrative - Bâtiment D  
Garonne boulevard Armand Duportal  
31074 Toulouse cedex  
Tél : 05 67 77 74 74

> Gers 2 place Denfert Rochereau - BP 341  
32007 Auch cedex  
Tél : 05 62 58 38 90

> Lot Cité sociale des tabacs  
304 rue Victor Hugo  
46009 Cahors cedex  
Tél : 05 65 20 31 15

> Hautes- Cité administrative Reffye - BP 1720  
Pyrénées 10 rue Amiral Courbet  
65017 Tarbes cedex 9  
Tél : 05 62 54 18 20

> Tarn Cantepau - 44 boulevard Maréchal Lannes  
BP 18 - 81027 Albi cedex  
Tél : 05 63 43 32 00

> Tarn- 600 boulevard Alsace-Lorraine  
et-Garonne 82017 Montauban cedex  
Tél : 05 63 91 87 00

#### > Santé, social

> Direction régionale des affaires sanitaires et sociales  
(Drass)  
10 chemin du Raisin - 31050 Toulouse cedex 9  
[www.midipy.sante.gouv.fr](http://www.midipy.sante.gouv.fr)

- Cellule formations sociales  
Tél : 05 34 30 25 09

✉ : [dr31-pole-social@sante.gouv.fr](mailto:dr31-pole-social@sante.gouv.fr)

- Service des professions de santé  
Tél : 05 34 30 24 00

> Cnasea  
Délégation VAE - Service Recevabilité  
15 rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 Limoges cedex  
Tél : 08 10 01 77 10 (n° Azur)

#### > Jeunesse et sports

Direction régionale et départementale de la jeunesse et  
des sports (Drdjs)

5, rue du Pont Montaudran - Halle aux Grains  
BP 7009 - 31068 Toulouse cedex 7  
Tél : 05 34 41 73 99 ou Tél. : 05 34 41 73 61

✉ : [frederic.taillard@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:frederic.taillard@jeunesse-sports.gouv.fr)  
[www.drdjs-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr)

## Etablissements d'enseignement supérieur

### > Université de Toulouse 1 - Sciences sociales

- Adresse postale  
UT1 - Formation continue Cellule VAE  
2 rue du Doyen Marty 31042 Toulouse cedex  
[www.univ-tlse1.fr](http://www.univ-tlse1.fr)

- Accueil  
Manufacture des Tabacs - 21 allée de Brienne Toulouse  
Service formation continue - Bâtiment Q, 1<sup>er</sup> étage  
Tél : 05 61 12 88 38 - Fax : 05 61 12 88 29  
✉ : [vae@univ-tlse1.fr](mailto:vae@univ-tlse1.fr)

- IAE  
Anciennes facultés - 2 rue du Doyen Marty  
31042 Toulouse cedex  
Tél : 05 61 63 56 18  
✉ : [sylvie.babel@univ-tlse1.fr](mailto:sylvie.babel@univ-tlse1.fr)

### > Université de Toulouse 2 - Le Mirail

UT2 - Cellule VAE  
Service formation continue  
5 allées Antonio Machado - Galerie de la mémoire  
31058 Toulouse cedex 9  
Tél : 05 61 50 39 03 - Fax : 05 61 50 49 62  
✉ : [vae@univ-tlse2.fr](mailto:vae@univ-tlse2.fr)  
[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

### > Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

UT3 - Mission formation continue et apprentissage  
118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 4  
Accueil : 1 avenue Latécoère  
Tél : 05 61 55 66 30  
✉ : [morel@cict.fr](mailto:morel@cict.fr)  
[www.ups-tlse.fr](http://www.ups-tlse.fr)

### > Université Jean-François Champollion

Université Jean-François Champollion  
Service commun de la formation continue  
Place de Verdun - 81012 Albi cedex 9  
Tél et Fax : 05 63 48 64 00  
✉ : [contact.albi@univ-jfc.fr](mailto:contact.albi@univ-jfc.fr)  
[www.univ-jfc.fr](http://www.univ-jfc.fr)

### > Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Ipst-Cnam  
39 allée Jules Guesde  
BP 61517 - 31015 Toulouse cedex 06  
Denise Lamarche - Tél : 05 62 25 52 25  
✉ : [denise.lamarche@ipst.fr](mailto:denise.lamarche@ipst.fr)  
[www.ipst.fr](http://www.ipst.fr)

### > Écoles d'ingénieurs : Enac, Enit, Enm, Ensica, Enstimac, INP, Insa

Centre régional inter-écoles de validation des acquis (Criva)  
Institut national polytechnique de Toulouse, Formation continue  
6 allée Emile Monso - BP 4038  
31029 Toulouse cedex 4  
Conseiller VAE : Julien Macé  
Tél : 05 34 32 31 04 - Fax : 05 34 32 31 01  
✉ : [julien.mace@inp-toulouse.fr](mailto:julien.mace@inp-toulouse.fr)  
[www.criva.org](http://www.criva.org)

## Chambres consulaires

### > Chambres de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées (CCI)

Chambre régionale du commerce et de l'industrie (Crci)  
5 rue Dieudonné-Costes - BP 32 - 31701 Blagnac cedex  
Tél : 05 62 74 20 38 - Fax : 05 62 74 20 20  
✉ : [eric.goi@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:eric.goi@midi-pyrenees.cci.fr)

> Albi Site de Cantepau  
6 avenue du Général Hoche - 81000 Albi  
Fax : 05 63 49 28 77  
Laurence Heisch - Tél : 05 63 49 28 78  
✉ : [l.heisch@albi.cci.fr](mailto:l.heisch@albi.cci.fr)  
ou Nicole Faudemer - Tél : 05 63 49 28 79  
✉ : [n.faudemer@albi.cci.fr](mailto:n.faudemer@albi.cci.fr)

> Auch Place Jean-David  
BP 181 - 32004 Auch cedex  
Evelyne Debent  
Tél : 05 62 61 62 28 - Fax : 05 62 61 62 33  
✉ : [evelyne.debent@gers.cci.fr](mailto:evelyne.debent@gers.cci.fr)

> Cahors 107 quai Cavaignac  
BP 79 - 46002 Cahors cedex 9  
Nathalie Faure  
Tél : 05 65 20 48 66 - Fax : 05 65 20 48 71  
✉ : [nathalie.faure@lot.cci.fr](mailto:nathalie.faure@lot.cci.fr)

> Castres-Mazamet 40 allées Alphonse Juin  
BP 217 - 81101 Castres cedex  
Françoise Vinzelle  
Tél : 05 63 51 47 30 - Fax : 05 63 51 46 98  
✉ : [f.vinzelle@castres-mazamet.cci.fr](mailto:f.vinzelle@castres-mazamet.cci.fr)

> Ariège Institut de formation consulaire Ariège  
Pyrénées - Quartier Saint-Antoine  
09000 St-Paul-de-Jarrat  
Sébastien Mathieu  
Tél : 05 61 02 03 40 - Fax : 05 61 02 03 30  
✉ : [gpec@ariege.cci.fr](mailto:gpec@ariege.cci.fr)

- > Millau 38 boulevard de l'Ayrolle  
BP 145 - 12101 Millau cedex  
Isabelle Gaillard  
Tél : 05 65 59 59 36 - Fax : 05 65 59 59 39  
✉ : [i.gaillard@millau.cci.fr](mailto:i.gaillard@millau.cci.fr)
- > Gers 2 chemin de la Caillaouère  
BP 1 - 32001 Auch cedex  
Tél : 05 62 61 22 22  
<http://chambre.metiers32.online.fr>
- > Montauban 61 avenue Gambetta  
BP 527 - 82065 Montauban cedex  
Bernadette Séguy  
Tél : 05 63 21 71 00 - Fax : 05 63 21 71 09  
✉ : [egc82@montauban.cci.fr](mailto:egc82@montauban.cci.fr)
- > Lot 489 quai Regourd  
BP 99 - 46002 Cahors cedex  
Tél : 05 65 35 13 55
- > Rodez Site de Bourran  
Avenue de Bruxelles - 12000 Rodez  
Marina Vernet ou Marie-Joëlle Vabre  
Tél : 05 65 77 77 56 - Fax : 05 65 77 77 66  
✉ : [direction.formation@rodez.cci.fr](mailto:direction.formation@rodez.cci.fr)
- > Hautes-Pyrénées 10 rue du 4 septembre  
BP 336 - 65003 Tarbes cedex  
Tél : 05 62 56 60 60  
[www.artisanat65.com](http://www.artisanat65.com)
- > Tarbes IRCS  
Avenue d'Azereix - 65000 Tarbes  
Elisabeth Edouard  
Tél : 05 62 93 40 60 - Fax : 05 62 51 01 11  
✉ : [ircs@tarbes.cci.fr](mailto:ircs@tarbes.cci.fr)
- > Tarn 48 avenue de Lattre de Tassigny  
81020 Albi cedex 09  
Tél : 05 63 48 43 53  
[www.cm-tarn.fr](http://www.cm-tarn.fr)
- > Tarbes IRTH  
Avenue d'Azereix - 65000 Tarbes  
Isabelle Zotow  
Tél : 05 62 44 45 95 - Fax : 05 62 44 45 96  
✉ : [irth@tarbes.cci.fr](mailto:irth@tarbes.cci.fr)
- > Tarn-et-Garonne 11 rue du Lycée  
82000 Montauban  
Tél : 05 63 63 15 69  
[www.cm-montauban.fr](http://www.cm-montauban.fr)
- > Toulouse Entiore - Cité de l'entreprise  
2 avenue de Mercure - 31134 Balma cedex  
Nicole Arié  
Tél : 05 62 57 65 50 - Fax : 05 61 57 66 58  
✉ : [n.arie@esc-toulouse.fr](mailto:n.arie@esc-toulouse.fr)

### > Chambres de métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées (CMA)

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (Crma)  
59 ter chemin Verdale - 31240 Saint-Jean  
Tél : 05.62 22 94 22 - Fax : 05 62 22 94 30  
✉ : [crm@crm-midi-pyrenees.fr](mailto:crm@crm-midi-pyrenees.fr)

> Ariège ZUP de Labarre - 2 rue Jean Moulin  
BP 26 - 09001 Foix cedex  
Tél : 05 34 09 88 00  
[www.cm-ariege.fr](http://www.cm-ariege.fr)

> Aveyron ZI Cantaranne - Rue des Métiers  
12850 Onet-le-Château  
Tél : 05 65 77 56 00  
[www.cm-aveyron.fr](http://www.cm-aveyron.fr)

> Haute-Garonne 18 bis boulevard Lascrosses  
BP 496 - 31010 Toulouse cedex 06  
Tél : 05 61 10 47 47  
[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

# www.cariforef-mp.asso.fr

## En consultation sur le site du CarifOref Midi-Pyrénées



> « Valider son expérience » : la présentation du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) en Midi-Pyrénées, à travers les différentes étapes du parcours-type d'un candidat.

> « Où s'informer » : les coordonnées des structures chargées de l'information et de l'orientation en Midi-Pyrénées.

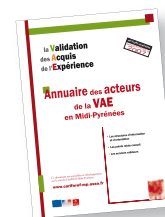
> « Rechercher une formation » : la base de données actualisée sur les organismes et actions de formation en Midi-Pyrénées

> « Financer sa formation » : la présentation des dispositifs de formation par public.

## En téléchargement



Guide WEB S'informer sur la validation des acquis de l'expérience  
Edition 2007



Annuaire des acteurs de la VAE en Midi-Pyrénées  
Actualisation septembre 2007

**CarifOref Midi-Pyrénées**

Immeuble Buroplus  
rue de Sienna – BP 325 - 31313 Labège cedex  
Tél. : 05 62 24 05 99 - Fax : 05 62 24 05 98  
Courriel : info@cariforef-mp.asso.fr